

Valeur de la lettre d'accord dans une renégociation de crédit imm

Par BETEILLE laurie, le 01/10/2016 à 23:38

Bonjour

Nous avons renégocié notre prêt en juin avec notre banque. La banque nous a demandé de faire une lettre comme quoi nous acceptions le taux, la durée et les frais proposés. Nous venons à peine de recevoir l'offre de prêt (30/09) alors que les frais d' avenant et les modifications ont déjà été portés sur notre compte (23/09).

Entre temps les taux ont baissé et la proposition faite en juin n'est plus intéressante. Que se passe t-il si nous ne signons pas l'offre? Va t-on perdre les frais d'avenant? Quelle est la valeur de cette lettre faite en juin ?